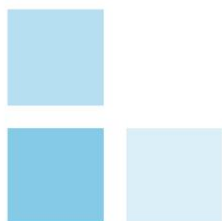


Examen professionnel fédéral supérieur d'experte / expert en conseil de diabétologie

Guide relatif à la partie d'examen 1 :

Travail de diplôme

Version applicable dès 2025



Sommaire

1	Dispositions générales	3
2	Exigences générales	3
3	Présentation	4
4	Structure	5
5	Contenu	5
5.1	Résumé	5
5.2	Sommaire	5
5.3	Index des figures et des tableaux.....	5
5.4	Index des abréviations et glossaire	5
5.5	Introduction	5
5.6	Partie principale	6
5.6.1	Fondements théoriques.....	6
5.6.2	Méthodes	6
5.6.3	Résultats	6
5.7	Partie finale.....	6
5.7.1	Discussion.....	6
5.7.2	Conclusions	7
5.8	Déclaration d'authenticité	7
5.9	Bibliographie	7
5.10	Annexes.....	7
6	Citations	7
7	Éviter le plagiat.....	8
8	Critères d'évaluation.....	9

1 Dispositions générales

Le présent guide relatif au travail de diplôme (partie d'examen 1) précise les éléments à prendre en compte dans l'élaboration de ce travail.

Bases légales

Le règlement d'examen et les directives relatives au règlement d'examen constituent les principales bases légales. Ces documents sont disponibles sur le site de l'EPSanté.

Objectifs du travail de diplôme

Dans son travail de diplôme, la candidate/le candidat traite une situation complexe tirée de sa pratique professionnelle en se fondant sur un savoir scientifique. La situation doit correspondre au profil de qualification (voir annexe 1 des directives relatives au règlement d'examen). La candidate/le candidat présente la situation et discute dans son travail des solutions et des conclusions possibles. Les réflexions, solutions et conclusions reposent sur des bases scientifiques et théoriques. La candidate/le candidat démontre sa capacité à mener à bien un projet et à conduire une réflexion à ce sujet dans un laps de temps déterminé. Elle/il rédige un texte correct sur le plan scientifique.

Procédure

La qualité de l'examen est garantie par la commission d'assurance qualité (commission AQ). Sur le plan opérationnel, elle est du ressort de la direction de l'examen chez EPSanté.

Le secrétariat d'examen de l'EPSanté gère la correspondance et établit le lien avec la commission AQ. Adresse :

Secrétariat d'examen EPSanté
Seilerstrasse 22
3011 Berne

info@epsante.ch

Avant la rédaction du travail de diplôme, la candidate/le candidat établit un plan selon une grille précise, qui peut être téléchargée sur le site de l'EPSanté.

La candidate/le candidat envoie son plan au secrétariat d'examen. La commission AQ fixe l'échéance pour la remise du plan et donne à la candidate/au candidat un feed-back à propos du plan.

La candidate/le candidat a six mois au minimum pour élaborer son travail de diplôme.

La candidate/le candidat télécharge son travail de diplôme dans les délais fixés au format PDF sur la plateforme <https://epsante-pruefungen.ch/fr/>. Les expert-e-s d'examen évaluent le travail avant les épreuves orales.

Après les épreuves orales, la commission AQ décide des résultats de l'examen. La candidate/le candidat ne reçoit pas d'information sur les résultats intermédiaires.

2 Exigences générales

- Le travail de diplôme est un travail individuel.
- Le feed-back de la commission AQ relatif au plan est joint au travail de diplôme à titre d'**annexe 1**.
- Le travail est rédigé en langage inclusif.

3 Présentation

Exigences générales relatives à la présentation :

Volume	Entre 36 000 et 54 000 signes, espaces comprises (soit env. 20 à 30 pages A4). Ne sont pas compris dans le nombre de signes la page de titre, le résumé, le sommaire, l'index des sources, les annexes, pièces jointes, figures, tableaux et graphiques. Le calcul du nombre de signes et la numérotation des pages débutent à l'introduction et se terminent à la conclusion.
En-tête	<ul style="list-style-type: none">• Titre du travail• Nom de l'auteur/auteure
Pied de page	<ul style="list-style-type: none">• EPS Conseil de diabétologie• Année• Numérotation des pages en bas à droite
Orientation du texte	Aligné à gauche (non justifié)
Page de titre	<ul style="list-style-type: none">• Titre du travail de diplôme• Désignation de la formation : Examen professionnel fédéral supérieur d'experte / expert en conseil de diabétologie• Prénom, nom• Indication « Remis à l'EPSanté »• Date de remise
Figures et tableaux	Les illustrations telles que les figures et les tableaux (y compris les graphiques) doivent obligatoirement être munis d'une légende. Celle-ci précise le type d'illustration (tableau, figure) et comprend une numérotation, le titre et, le cas échéant, la source.
Abréviations	Les abréviations spécifiques au thème ou à la discipline sont autorisées. Les abréviations créées par l'auteur-e sont à éviter. Lors de la première utilisation du terme, celui-ci doit être inscrit en entier, suivi de l'abréviation entre parenthèses. Il n'est pas nécessaire d'écrire en entier les abréviations usuelles, telles que p. ex., etc., ou Cf.

Les paramètres de présentation suivants sont recommandés :

Police de caractère	Arial
Taille de la police	Corps du texte : Arial 11
Interligne	1,5
Marges	2,5 cm (pour toutes les pages)
Note de bas de page	8 points
Titres (niveau 1)	13 points, gras
Titres (niveaux suivants)	11 points, gras

4 Structure

- Page de titre
- Résumé
- Sommaire
- Index des abréviations, des figures et des tableaux
- Glossaire (facultatif)
- Introduction
- Partie principale : bases théoriques, méthodes, résultats
- Partie finale : discussion, conclusions
- Bibliographie
- Déclaration d'authenticité
- Annexes

5 Contenu

5.1 Résumé

Le résumé / l'abstract présente sous une forme synthétique et parlante :

- la situation professionnelle, le contexte, la situation initiale ou le problème identifié,
- les objectifs,
- la problématique,
- les principaux contenus,
- les résultats.

Le résumé n'est pas un plaidoyer et ne contient ni avis personnel sur le sujet ni citations tirées de la littérature. Il reprend la structure du travail. Sa longueur est d'une demi-page à une page.

5.2 Sommaire

- Le sommaire comprend tous les chapitres et sous-chapitres avec les numéros de pages.
- Les parties Résumé, Sommaire, Index des abréviations, des figures et des tableaux, Glossaire (facultatif), Déclaration d'authenticité et Bibliographie ne sont pas numérotées.
- Les annexes sont pourvues d'un titre. Elles sont numérotées de la façon suivante : A1, A2, A3, etc.

5.3 Index des figures et des tableaux

- L'index débute sur une nouvelle page, à la suite du sommaire.
- Il contient l'intégralité des figures et des tableaux utilisés dans le travail.
- Les figures et tableaux sont numérotés séparément.

5.4 Index des abréviations et glossaire

- L'index énumère par ordre alphabétique toutes les abréviations utilisées (hormis celles qui sont usuelles, comme p. ex., etc.).
- Le glossaire est facultatif. Il définit les expressions professionnelles et techniques les plus importantes.

5.5 Introduction

L'introduction décrit les raisons du choix du thème et le justifie en fonction de son importance pour la pratique professionnelle (pertinence pour la pratique). Elle explicite avec précision la

situation complexe pertinente pour la pratique et les diverses problématiques qui en découlent. Elle mentionne les destinataires du travail – autrement dit de ses objectifs et de ses résultats –, ainsi que la relation entre les destinataires et le sujet traité.

La partie centrale de l'introduction repose sur l'objectif/les objectifs. Ceux-ci sont formulés selon les critères SMART ou RUMBA, mais d'autres formats sont possibles. Les objectifs conduisent à la problématique.

La problématique permet une réflexion approfondie sur une situation de la pratique professionnelle. Elle se focalise sur un domaine ou un ensemble de faits circonscrits. Elle est formulée de manière ouverte (autrement dit elle n'induit pas une simple réponse par « oui » ou par « non »). Il doit être possible d'y répondre, ou tout au moins de la traiter dans le cadre du travail de diplôme.

L'introduction décrit et justifie les limites du travail.

5.6 Partie principale

5.6.1 Fondements théoriques

Les fondements théoriques comprennent une introduction au thème, décrivent le contexte et mentionnent la littérature pertinente. Ils mettent en évidence l'importance de la problématique qui sera traitée. Le cadre théorique et les références sont actuels ou valides à la date du travail. Ils sont présentés de manière correcte et compréhensible.

5.6.2 Méthodes

Le travail peut se fonder par exemple sur les méthodes typiques ci-après, qu'il est également possible de combiner.

- Recherches dans la littérature spécialisée :
 - les banques de données consultées et les mots clés recherchés sont indiqués ;
 - les protocoles de recherche, diagrammes de flux, etc. figurent dans l'annexe.
- Questionnaires
- Entretiens avec des expert-e-s
- Observations

La démarche choisie est justifiée.

5.6.3 Résultats

Les résultats sont présentés de manière claire et objective, sans jugement de valeur.

5.7 Partie finale

5.7.1 Discussion

Réflexion critique et appréciation des résultats, mise en regard des résultats avec sa propre pratique professionnelle ainsi qu'avec la littérature scientifique. L'argumentation doit être pertinente et compréhensible pour la réflexion et l'appréciation.

5.7.2 Conclusions

Ce chapitre comprend :

- une synthèse des principaux résultats du travail avec une référence à la situation professionnelle présentée au début, les objectifs définis, la problématique et les limites du travail, et enfin la mention des destinataires ;
- les implications sur la pratique professionnelle/le quotidien professionnel de la candidate/du candidat et une mise en perspective ;
- les éventuelles questions ouvertes ;
- une description du processus d'apprentissage personnel de la candidate/du candidat et une réflexion à ce sujet.

Ce chapitre présente les conséquences pour le quotidien professionnel pouvant être déduites des résultats (p. ex. éventuelles mesures déduites), les questions ouvertes et les raisons pour lesquelles celles-ci sont ouvertes, les enseignements tirés par la candidate/le candidat pour son processus d'apprentissage, son action professionnelle et son travail de diplôme. Il est ainsi davantage qu'un simple résumé.

Il reste strictement factuel et ne contient aucune interprétation nouvelle.

5.8 Déclaration d'authenticité

La candidate/le candidat confirme par écrit et par sa signature qu'elle/il a rédigé son travail de diplôme de façon autonome en s'appuyant sur les sources indiquées et que ce travail n'a pas déjà été présenté à une autre occasion.

Modèle : « *J'atteste avoir rédigé le présent travail de manière autonome et sans documents ou ressources autres que ceux qui figurent dans la bibliographie. Tous les passages repris, littéralement ou en substance, des documents ou ressources énumérés dans l'index des sources sont dûment marqués dans le corps du texte comme des citations ou des paraphrases.* » Lieu, date, prénom, nom, signature.

5.9 Bibliographie

Toutes les sources utilisées dans le texte sont mentionnées dans la bibliographie par ordre alphabétique. Une source qui a été consultée mais n'est pas citée dans le travail ne peut pas figurer dans la bibliographie. Le format de la bibliographie se réfère aux normes définies par l'American Psychological Association (APA), édition en vigueur au moment de l'inscription à l'examen.

5.10 Annexes

Annexe 1 : Feed-back de la commission AQ relatif au plan du travail de diplôme.

À partir de l'**annexe 2** : pièces jointes à considérer comme des adjonctions (pertinentes) nécessaires à la compréhension (p. ex. tableaux, formulaires, questionnaires, protocoles, stratégies de recherche, diagramme de flux, etc.).

Les annexes sont numérotées. **Toutes les références à une annexe sont signalées par un renvoi inséré dans le corps du texte.** Le travail de diplôme doit cependant former un tout sans les annexes.

6 Citations

L'utilisation d'éléments issus de la propriété intellectuelle d'autrui – comme un texte (ou des extraits de textes) ou des idées – doit être dûment signalée dans le document. Cela implique de citer et de référencer les sources utilisées de façon appropriée.

Le mode de citation dans le travail de diplôme et le format de la bibliographie se réfèrent aux normes définies par l'American Psychological Association (APA), édition en vigueur au moment de l'inscription à l'examen. Les « *Consignes sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)* » publiées sur le site de l'EPSanté doivent être suivies.

7 Éviter le plagiat

Qu'entend-on par plagiat ?

Les Académies suisses des sciences (2021) considèrent comme plagiats « les situations dans lesquelles les prestations propres d'une personne ne peuvent pas être clairement différenciées de celles d'autrui ou de prestations antérieures. (...) »

- utilisation de travaux (y compris provenant de sources non publiées), d'idées (y compris structure) ou de formulations de tiers sans indication correcte de la source ;
- utilisation de travaux de tiers avec de légères modifications ou traductions, sans indication correcte de la source ;
- réutilisation d'importantes parties de ses propres travaux provenant de publications dans des revues scientifiques et des projets de recherche ou de sources non publiées sans indication correcte de la source, surtout si des tiers ont contribué à ces travaux et projets (« autoplgiat ») ;
- réutilisation de publications éditées en qualité de coauteur-e sans indication correcte de la source. »

Académies suisses des sciences (2021). Code d'intégrité scientifique :
<https://www.snf.ch/fr/yq5bPEApOUgeQJ0s/news/le-nouveau-code-dintegrite-scientifique-est-la>

Contrôle

Lors de leur évaluation, les expert-e-s d'examen prêtent attention aux éléments qui leur paraissent douteux. En cas de soupçon de plagiat, ils prennent les mesures requises, conjointement avec l'EPSanté. Il est possible par exemple de recourir à des logiciels de détection des plagiats.

Procédure en cas de découverte d'un plagiat

Les mesures dépendent de la gravité du plagiat.

Dans les cas de plagiat d'importance mineure, les expert-e-s d'examen déduisent des points à la rubrique des critères formels. Les plagiats d'importance mineure sont p. ex :

- l'absence de quelques citations ;
- les mentions incomplètes ou erronées faites sans intention de tromper ;
- les paraphrases de brefs extraits de textes sans indication de la source, sans intention de tromper.

Les plagiats d'importance majeure sont signalés par les expert-e-s d'examen à la direction de l'examen et à la commission AQ. Cette dernière exclut la candidate/le candidat de l'examen, conformément au règlement d'examen. Les plagiats d'importance majeure sont p. ex :

- la reprise de longs passages sans indication des sources ;
- la présentation de résultats obtenus par d'autres, indiqués comme provenant de ses propres recherches ;
- l'utilisation de textes importants provenant de travaux soumis et évalués antérieurement, sans déclaration correspondante (autoplgiat) ;
- le recours répété au plagiat.

8 Critères d'évaluation

Parties soumises à évaluation	Critères d'évaluation
Critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles	
Choix de la thématique	La thématique est pertinente pour le quotidien professionnel d'une experte/un expert (pertinence pour la pratique / justification).
Résumé	Le résumé comprend les contenus principaux du travail de diplôme.
	Il reprend la structure du travail.
Introduction	La situation initiale est décrite de façon compréhensible et précise pour des personnes ne l'ayant pas vécue (description du problème).
	L'objectif/les objectifs se réfère/nt à la situation initiale, la description en est précise et le degré d'exigence correspond au niveau d'une experte/un expert.
	La problématique émane des questions que pose la situation initiale. Elle est formulée de manière ouverte et concise.
	Les limites du travail sont décrites et justifiées.
	Les destinataires sont clairement nommés et situés en relation avec la thématique.
Fondements théoriques	Le cadre théorique et les références sont actuels ou valides à la date du travail.
	Ils sont pertinents par rapport à la thématique choisie.
	Ils sont présentés de manière correcte et compréhensible.
Méthode	L'approche méthodologique est décrite de manière correcte.
	L'approche adoptée est justifiée et cohérente.
Résultats <i>Tous les critères de cette rubrique comptent double.</i>	Les résultats sont compréhensibles et présentés clairement.
	Ils sont décrits de façon objective (sans jugement de valeur).
	La réponse à la problématique est mise en évidence et compréhensible.

Discussion <i>Tous les critères de cette rubrique comptent double.</i>	Les résultats font l'objet d'une réflexion et d'une évaluation critiques.
	Ils sont mis en parallèle avec la pratique de la candidate/du candidat et avec la littérature spécialisée.
	L'argumentation est pertinente et cohérente.
Conséquences / Implications pour la pratique <i>Tous les critères de cette rubrique comptent double.</i>	Les principaux résultats du travail sont synthétisés, les perspectives et les éventuelles questions ouvertes sont mentionnées.
	Les objectifs définis, les limites du travail et les destinataires sont mentionnés.
	Les implications pour la pratique sont présentées.
	Le processus d'apprentissage personnel est décrit et soumis à une réflexion critique.

Critères formels	
Forme	L'ampleur du travail – entre 36'000 et 54'000 signes, espaces comprises – est respectée. Le travail est structuré de manière claire. La longueur de chaque chapitre correspond à l'importance de son contenu.
Référencement	Les références dans le texte sont correctes, la bibliographie est complète et correcte. Elle est établie selon les normes de l'APA (édition en vigueur à la date de l'inscription à l'examen).
Figures, tableaux et graphiques	<p>Les figures et tableaux sont légendés correctement et numérotés séparément, par catégorie.</p> <p>Ils complètent le texte de manière judicieuse et sont parlants. Ils sont légendés selon les normes de l'APA (édition en vigueur à la date de l'inscription à l'examen).</p>

Critères linguistiques	
Langage professionnel et orthographe	<p>Le langage professionnel est utilisé correctement.</p> <p>Les règles de l'orthographe sont respectées.</p>
Langage inclusif	La forme choisie correspond aux normes générales du langage inclusif.